

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

2020.044 : SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL DU PAYS D'ARLES POUR LA PERIODE 2019-2022

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 24 sièges
Suffrages : 18 présents Absents : 6 Procurations : 1 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Convocation du 08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



d'un CRET, fixant le soutien financier de la Région à 11 888 877 € pour 24 opérations structurantes ou exemplaires sur la période 2019-2022.

Une clause de revoyure est prévue à mi-parcours, afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations. Le Comité de pilotage CRET, co-présidé par la Région et le PETR s'est réuni le 17 novembre 2020, en présence des Présidents des 3 intercommunalités. Il a entériné la programmation proposée, et maintenu le montant total de l'enveloppe à 11 888 877 euros pour 33 projets.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **VALIDER** les termes de l'avenant du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) 2019-2022 et l'annexe stratégique ci-annexés ;
- 2° - **AUTORISER** la signature par Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles dudit avenant au contrat CRET ;
- 3° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout avenant ou autre document afférent au CRET ;
- 4° - **PRECISER** que les actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2020 du PETR.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

